

DEPARTEMENT DU FINISTERE  
 COMMUNE DE COMBRIT

**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2024 A 20H00  
 PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt quatre, le seize janvier à 20h00, le Conseil Municipal de Combrit, légalement convoqué le 10 janvier, s'est réuni à l'espace sportif de Croas Ver, rue du Stade, sous la présidence de Monsieur **Christian LOUSSOUARN**, Maire de Combrit-Sainte Marine.

Etaient présents :

Gérard BRAUD, Christelle DANIELOU-GOURLAOUEN, Pascal DOURLLEN, Marie-Rose DUVAL, Jean-Michel GAUTIER, André HAMON, Yannick JENOUVRIER, Marie Christine KERVEILLANT, Sophie LE CERF, Michèle LE GALL, Brigitte LE GALL-LE BERRE, Hervé LE TROADEC, Anne Marie L'HELGOUARC'H, Christian LOUSSOUARN, Catherine MONTREUIL, Pierre NELIAS, Gwenaél PENNARUN, Thierry TOULEMONT, Gérard YVE

Absents ayant donné procuration :

Adélaïde AMELOT à Christain LOUSSOUARN  
 Frédéric CHAUVEL à Thierry TOULEMONT  
 Valérie PARMENTIER à Gérard YVE  
 Maryannick PICARD à Brigitte LE GALL LE BERRE

Nbre de conseillers en exercice : 27
Quorum : 14
Nbre de présents : 20
Nbre de procurations : 4
Nbre de votants : 24
Nbre d'absents : 7

Absents excusés :

Auréli LE GOFF

Absents :

Christine BENABDELMALEK  
 Monique IN  
 Jean-Claude DUPRE

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 janvier est adopté à la majorité avec modifications.

Le Conseil Municipal a désigné Monsieur Thierry TOULEMONT comme secrétaire de séance.

**DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE SES DELEGATIONS  
 (Conseil Municipal du 5 juillet 2020 – délibération n°2020-48)**

- *ALSH, virement de crédit*  
 Dépense de fonctionnement Budget ALSH 2023 :

Chapitre	Article	Compte	Montant
011	62872	Aux budgets annexes et aux régies	- 10 000.00 €
	6042	Achats de prestations de services	-3 000.00€
	60612	Energie - Electricité	- 1 791.59€
	60632	Fournitures de petit équipement	- 2 000.00€
012	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	+ 16 791.59 €

- *Port de plaisance, virement de crédit*  
Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Article	Compte	Montant
012	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	+ 3 372.26 €
022	022	Dépenses imprévues	- 3 372.26 €

- *Port de plaisance, fourniture de ponton G Sud*  
Entreprise METALLU INDUSTRIES INTERNATIONAL pour un montant HT de 56 949 €.

## MARCHES PUBLICS / TRAVAUX

### 2024-09 / MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION ET L'EXTENSION DE L'ANCIEN BATIMENT DE L'ECOLE SAINT-JOSEPH, EN VUE DE LA CREATION D'UNE MEDIATHEQUE ET D'UNE SALLE CITOYENNE : CHOIX DE L'ARCHITECTE

Monsieur le Maire présente le dossier.

Dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension de l'ancien bâtiment de l'école Saint-Joseph en vue de la création d'une médiathèque et d'une salle citoyenne, il convient de choisir un cabinet de maîtrise d'œuvre.

Pour rappel, le montant de l'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 1 370 000 € HT.

La commune a lancé une procédure adaptée restreinte avec négociation afin de désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre. Par délibération n°2023-77 en date du 14 novembre 2023, trois candidats ont été retenus.

Après notification des trois candidats retenus, une visite sur place a été fixée le mercredi 22 novembre à 11h.

La date limite de réception des offres était fixée au mardi 12 décembre à 12h. Une audition a eu lieu le mardi 19 décembre pour chaque candidat. La date limite de réception des négociations était le 22 décembre à 12h.

Sur la base des critères définis dans le règlement de consultation (valeur technique 60% et coût 40%), la commission MAPA qui s'est réunie le 8 janvier 2024 a retenu PARAGES.

Vu les articles L 2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 du Code de la Commande Publique (CCP) ;

Vu la délibération n°2023-77 désignant les trois candidats admis à concourir ;

Vu la commission MAPA en date du 8 janvier 2024 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à la majorité avec 3 voix contre de :

- prendre acte que la société PARAGES a été retenue pour un forfait provisoire de rémunération à 145 240 € HT (soit 10,60 % de l'enveloppe prévisionnelle)
- procéder à la notification du rejet aux candidats non retenus
- autoriser le Maire à signer les pièces du marché

*Gwenaël PENNARUN demande ce qui se passe concernant la rémunération du maître d'œuvre si le projet dépasse l'estimatif.*

*Le Maire avoue ne pas avoir la réponse.*

*Pour Gérard YVE, la maîtrise d'œuvre est rémunérée sur la base du pourcentage initial.*

*Catherine MONTREUIL déplore que le Maire ne puisse pas apporter de réponse.*

*Monsieur Le Maire rappelle que le règlement du Conseil Municipal prévoit, pour permettre une réponse éclairée, que les questions soient posées au préalable. Lorsque que ce n'est pas le cas, il essaye d'y répondre mais n'a pas forcément réponse à tout.*

### **2024-10 / CONSTRUCTION DE L'ESPACE JEUNES - AVENANT**

Monsieur Pierre Nélias, conseiller municipal, présente le dossier.

Dans le cadre de la construction de l'espace jeunes, un avenant est nécessaire pour le lot 4.

Objet de l'avenant Lot 4 : Pose de menuiseries avec tapée coté intérieur en aluminium

Lot	ENTREPRISE	MONTANT HT INITIAL	MONTANT DE L'AVENANT N°1 HT	NOUVEAU MONTANT HT	% Par rapport au marché
4	LE GRAND	34 797,33 €	449,80 €	35 247,13 €	1,29 %

Montant total du marché initial HT avant avenants : 310 314,32 € HT

Montant total du marché après approbation des précédents avenants (lots 1, 2,3 et 8 pour un total de 109,39€ HT) HT : 310 423,71 € HT

Montant du présent avenant HT : 449,80 € HT (soit 0.14 % d'augmentation)

Montant total du marché HT après le présent avenant : 310 873,51€ HT

Vu la délibération n° 2022-104 du 13 décembre 2022 approuvant le projet de l'espace jeunes ;

Vu la délibération n°2023-02 du 21 février 2023 et la délibération n° 2023-28 du 4 avril 2023 approuvant le choix des entreprises ;

Vu la délibération n°2023-76 du 14 novembre 2023 approuvant les avenants des lots 1, 2, 3 et 8

Vu la commission MAPA en date du 8 janvier 2024 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- approuver l'avenant porté sur le tableau ci-dessus pour le lot 4
- autoriser le Maire à signer le présent avenant

*Gwenaël PENNARUN a des doutes sur les montants et demande si l'architecte n'a pas été oublié.*

*Pour Pierre NELIAS, il s'agit de la somme totale du marché sans la maîtrise d'œuvre.*


CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2024 (Résultat des votes)		
N°	Objet de la délibération	Votes
2024-09	MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION ET L'EXTENSION DE L'ANCIEN BATIMENT DE L'ECOLE SAINT-JOSEPH, EN VUE DE LA CREATION D'UNE MEDIATHEQUE ET D'UNE SALLE CITOYENNE : CHOIX DE L'ARCHITECTE	Majorité avec 3 voix contre
2024-10	CONSTRUCTION DE L'ESPACE JEUNES - AVENANT	Unanimité

<b>CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2024</b> (Membres présents)	
<b>BRAUD</b>	Gérard
<b>DANIELOU-GOURLAOUEN</b>	Christelle
<b>DOURLEN</b>	Pascal
<b>DUVAL</b>	Marie-Rose
<b>GAUTIER</b>	Jean-Michel
<b>HAMON</b>	André
<b>JENOUVRIER</b>	Yannick
<b>KERVEILLANT</b>	Marie-Christine
<b>LE GALL - LE BERRE</b> (procuration de Maryannick Picard)	Brigitte
<b>LE TROADEC</b>	Hervé
<b>L'HELGOUARC'H</b>	Anne-Marie
<b>LECERF</b>	Sophie
<b>LOUSSOUARN</b> (procuration d'Adélaïde Amelot)	Christian
<b>MONTREUIL</b>	Catherine
<b>NELIAS</b>	Pierre
<b>PENNARUN</b>	Gwenaël
<b>TOULEMONT</b> (procuration de Frédéric Chauvel)	Thierry
<b>YVE</b> (procuration de Valérie Parmentier)	Gérard

Fin de séance à 20h45

Procès-verbal à approuver au Conseil Municipal du 5 mars 2024.

*Le Secrétaire de séance,*  
**Thierry TOULEMONT**



*Le Maire,*  
**Christian LOUSSOUARN**

